Formation - Gestion des Collectivités Locales

CRÉATION, RÉNOVATION ET GESTION DANS LE LOGEMENT SOCIAL

Objectifs :

- Comprendre les besoins, le fonctionnement, les dispositifs de financement et améliorer la vie des habitants dans le logement social

Contenu :

9h00 : Accueil des participants
9h30 : début de la formation

- **Le logement social, comment ?**

Bien connaître son territoire pour mieux répondre aux besoins en logements
Maîtriser le foncier pour anticiper la construction de logements sociaux
Intégrer le logement social dans une stratégie urbaine de développement durable
Mener une opération de logement locatif social
Le montage financier d'une opération de logement locatif
La gestion du patrimoine locatif social par l'organisme HLM

- **Des logements sociaux, pour quels habitants ?**

Les réponses pour les ménages fragilisés
Favoriser le « vivre ensemble » dans les logements sociaux



iepp CONSEIL & FORMATION

Formation - Gestion des Collectivités Locales

CRÉATION, RÉNOVATION ET GESTION DANS LE LOGEMENT SOCIAL

LIEU : PARIS
Espace Vinci
25, rue des Jeuneurs - 75002 Paris

Samedi 10 Mars 2012
9h30 - 17h30



IEPP
13, rue de Champagne - 57070 METZ Actipole
tel/fax : 03 87 74 88 79 - contact@iepp.fr
www.iepp.fr

Bulletin de Préinscription

CRÉATION, RÉNOVATION ET GESTION DANS LE LOGEMENT SOCIAL

Samedi 10 Mars 2012 - PARIS

LE STAGIAIRE :

☐M ☐Mme ☐Mlle **Nom:** _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ **Ville:** _____

Email: _____

Telephone: _____

Fonction : _____

L'ENTREPRISE :

Nom de l' entreprise :

_____

Adresse: _____

Code postal: _____

Ville: _____

Nom du Responsable Formation : _____

_____

OPCA : _____

☐ Supplément restauration sur place : 25 € H.T.

Signature du Stagiaire

Bulletin à renvoyer complété et signé par courrier à :
IEPP 13, rue de Champagne
57070 Metz Actipole
ou
scanné par mail à
contact@iepp.fr
ou par fax au 03 87 74 88 79

Pré-inscription possible par Internet sur www.iepp.fr
Pour toute information vous pouvez nous joindre au 03 87 74 88 79 ou à contact@iepp.fr

N° de déclaration : 41 57 02733 57
auprès DRTEFP Lorraine

Signature du Responsable Formation:

CACHET

Cachet de l'Entreprise

Tarifs de la formation H.T*

Le coût de cette prestation sera facturé par l'IEPP :

350 € H.T. la journée de formation par personne

Les tarifs comprennent uniquement les frais de formation ainsi que le café d'accueil.
*Notre organisme est soumis au taux de TVA à 19,6%

Une convention de formation vous sera envoyée dès reception du bulletin de préinscription.

Une feuille de présence vous sera adressée après la formation. L'émargement peut se faire par demi-journée sur demande.

Droit à la formation :

La législation prévoit que toute entreprise, quelle que soit sa taille, doit participer au financement de la formation professionnelle afin de permettre aux salariés d'acquérir de nouveaux savoir-faire, de mettre à jour leurs connaissances, de développer des compétences pour s'adapter à un nouvel emploi ou garantir leur employabilité.

Droit Individuel à la formation :

Le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures. L'initiative d'utiliser les droits à formation ainsi acquis appartient au salarié, mais la mise en oeuvre du DIF requiert l'accord de l'employeur sur le choix de l'action de formation. La formation a lieu hors du temps de travail sauf disposition conventionnelle contraire ; elle est prise en charge par l'employeur selon des modalités particulières. Le DIF étant un droit reconnu au salarié, celui-ci est libre ou non de l'utiliser. S'il décide de ne pas l'utiliser, il ne peut pas demander de compensation financière à son employeur au titre des heures acquises et non utilisées.

